

## Unité de Soins pour les Professionnels de Santé (USPS) Psychopathologies du travail

L'Unité de Soins pour les Professionnels de Santé et psychopathologies du travail peut accueillir jusqu'à 20 patients en hospitalisation complète. Chaque patient bénéficie de soins permanents et d'un accompagnement 7 jours/7 24h/24. La durée moyenne d'hospitalisation est d'environ 3 à 4 semaines. L'Hospitalisation Complète a pour vocation d'apporter à chaque patient des soins psychiatriques et psychologiques adaptés avec des équipes spécifiquement formées et un plateau technique performant doté des modalités thérapeutiques les plus récentes.

Les patients sont pris en charge selon les organisations suivantes :

### **I) Organisation générale de l'unité**

#### **a) Les personnels.**

Les patients admis dans l'unité sont pris en charge par une équipe pluridisciplinaire :

- 5 psychiatres participent à la prise en charge de l'ensemble des patients dont ils sont également les référents.
  - o Docteur O. BELBERKA
  - o Docteur YP. KOSSOVSKY, médecin coordonnateur de l'unité
  - o Docteur F. LEFEBVRE
  - o Docteur C. SELLIER
  - o Docteur L. SPIRIDONOVA-GOLOVANOVA
- Le cadre de la prise en charge au sein de la structure est assuré par l'équipe paramédicale composée d'infirmier(e)s diplômé(e)s d'Etat, d'aides-soignant(e)s, d'aides médico psychologique. Le cadre de santé de l'établissement assure la gestion de fonctionnement de l'Hospitalisation Complète, assistée d'un cadre infirmier et d'IDE Référents. Une équipe de psychologues, neuropsychologue, arts thérapeutes, EAPA et assistante sociale viennent compléter le cadre de la prise en charge.
- Le Pôle d'activité propose également des activités thérapeutiques aux patients de l'Hospitalisation Complète : activités physiques adaptées par un Educateur d'Activités Physiques Adaptées et ateliers thérapeutiques par les arts thérapeutes et les soignants.
- L'équipe administrative gère l'admission et la facturation. L'accueil en Hospitalisation Complète est réalisé directement par le personnel soignant.
- L'équipe de maintenance assure la gestion des équipements et du bâtiment.

#### **b) Organisation des soins et fonctionnement médical.**

La Clinique assure la prise en charge des patients selon les principes généraux de fonctionnement décrits comme suit.

#### Les indications de prise en charge en Hospitalisation Complète :

- Psychopathologies en rapport avec la souffrance au travail
- Pathologies psychiatriques affectant un professionnel de santé
  - Etat dépressif associé ou non à des conduites addictives en comorbidité,
  - Etat anxio-dépressif associé ou non à des conduites addictives en comorbidité,
  - Troubles des conduites alimentaires,
  - Troubles obsessionnels et compulsifs,

## Unité de Soins pour les Professionnels de Santé (USPS) Psychopathologies du travail

- Phobies,
- Conduites suicidaires,
- Troubles psychosomatiques.

### La demande d'admission :

La demande d'admission passe systématiquement par le secrétariat médical qui organise la réponse à la demande avec l'équipe médicale.

L'admission est faite dans les 48 heures en cas d'urgence.

L'un des psychiatres, après lecture du courrier médical, valide la demande d'hospitalisation ou prévoit une visite de préadmission afin de recueillir de plus amples informations.

Toutefois, le patient est systématiquement vu en consultation le jour de l'admission afin d'établir avec lui le projet de soins personnalisés (PSP).

### Durant le séjour :

Une fois admis, le patient est vu en consultation tous les jours de la semaine par l'un des psychiatres. Au moment de l'admission, un psychiatre est identifié pour le patient comme pour les équipes soignantes comme le référent de la prise en charge. A ce titre, il coordonne les soins de celui-ci tout au long du séjour et évalue avec le patient son projet de soins personnalisé (PSP).

### Les moyens thérapeutiques :

- Les traitements psychotropes,
- Les psychothérapies individuelles et de groupe,
- Les thérapies psychocorporelles,
- Les ateliers thérapeutiques,
- Les activités physiques adaptées,
- L'hydrothérapie,

### La prise en charge somatique durant le séjour en hospitalisation :

Les consultations médicales somatiques sont réalisées à la maison médicale ou aux cabinets du médecin du patient.

Les examens complémentaires et les consultations spécialisées sont effectués en partenariat privilégié avec le CH Annecy Genevois ou le CH de Bourg en Bresse. Les patients sont, dans ce cas, transportés en véhicule sanitaire en fonction de la problématique de santé du patient.

### La sortie :

Elle est envisagée par le psychiatre avec le patient, dès son entrée. Une réévaluation sera faite au travers du PSP au cours du séjour.

Les sorties sont effectuées en fin de matinée. Le service facturation délivre un certificat d'hospitalisation. Il est remis au patient un bon de transport et les démarches seront effectuées avec l'accueil.

Les soignants remettent au patient son ordonnance de sortie avec ses traitements, un courrier de sortie et ses résultats d'examen.

Un questionnaire de satisfaction est remis dans le livret d'accueil dès l'admission. Les secrétaires d'accueil veilleront à récupérer ce questionnaire avant le départ du patient.

### **c) Les conditions du séjour.**

Les visites sont autorisées entre 17h00 et 18h30 en semaine et entre 13h30 et 18h00 les week-end et jours fériés. Le hall d'accueil et le parc sont autant de lieux permettant l'accueil des proches. Pour la

## Unité de Soins pour les Professionnels de Santé (USPS) Psychopathologies du travail

sécurité de tous, ne peuvent être reçus plus de 4 visiteurs en même temps par patient (une dérogation est accordée exceptionnellement pour les familles nombreuses).

Les enfants de moins de 7 ans sont interdits sauf si l'établissement est prévenu la veille de la visite afin que le salon des familles soit mis à disposition.

Un service courrier est proposé : chaque jour l'équipe soignante remet le courrier aux patients et une correspondance affranchie peut être déposée à l'accueil.

Les chambres sont équipées de téléphone, l'utilisation du téléphone portable est autorisée, sauf prescription médicale l'interdisant ou la limitant.

Les repas sont servis en salle à manger de l'unité :

- le petit-déjeuner de 8h00 à 9h00 ;
- le déjeuner de 12h00 à 13h00 ;
- le dîner de 19h00 à 20h00.

Les menus sont affichés en salle de restauration et dans le service. La prise en compte des allergies et des régimes sur prescription médicale est effectuée à l'arrivée du patient par l'équipe soignante.

Dans le respect de la liberté religieuse, il est possible d'avoir la visite des ministres des différents cultes. Une salle sera mise à disposition des représentants des cultes.

Pour les fumeurs / vapoteurs, il est formellement interdit de fumer / vapoter à l'intérieur du bâtiment.

Concernant la sécurité incendie, l'ensemble des locaux de l'établissement est muni de détecteurs incendie. L'équipe soignante est formée à l'accompagnement des patients pour leur évacuation en cas de sinistre grave en prenant les mesures nécessaires.

Conformément à la loi des droits des malades du 4 mars 2002 le patient peut avoir accès à son dossier administratif et médical par l'intermédiaire d'un praticien (confidentialité des données), ou sur demande écrite à la direction de l'établissement.

### **II) Coordination de l'activité de l'Hospitalisation Complète et de l'Unité.**

#### **a) Le médecin coordonnateur.**

Le Dr YP KOSSOVSKY coordonne les soins en association avec ses confrères et l'équipe paramédicale.

### **III) Présences des personnels et organisation de la continuité des soins.**

#### **a) Les horaires du personnel ou des équipes :**

Equipe soignante :

Les horaires de travail sont répartis par poste pour une présence 24h/24. Les principaux postes sont : 6h30 à 14h15 ; 8h30 à 17h30 ; 13h45 à 21h30 ; 21h00 à 7h00.

Les postes de jour sont organisés sur un horaire comprenant 7 heures de travail et 45 minutes de pause.

Equipe des psychologues :

Des psychologues travaillent à la Clinique de Châtillon pour une amplitude horaire pouvant aller de 9h00 à 17h00 suivant les jours.

## Unité de Soins pour les Professionnels de Santé (USPS) Psychopathologies du travail

### Pôle activités :

Les activités thérapeutiques sont proposées dans l'établissement par une équipe pluridisciplinaire (Enseignant d'Activités Physiques Adaptées, Art thérapeute, Infirmier, Aide-soignant et Aide Médico-Psychologique) et sont organisées selon une amplitude horaire pouvant aller de 9h00 à 17h00 selon les jours. Les plannings des professionnels concernés sont adaptés pour y répondre.

### Equipe administrative :

Les horaires du personnel d'accueil sont établis en fonction des horaires d'ouverture au public de la Clinique à savoir de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h30 en semaine et de 9h30 à 12h15 et de 13h15 à 18h15 les week-ends et jours fériés.

### **b) Continuité des soins**

**Cf. PROC-ADM-URG-006 Gardes et astreintes**

**Cf. PROC-ADM-URG-007 Urgences somatiques vitales et non vitales**

**Cf. PROC-ADM-DPA-001 Gestion du dossier patient**

**Cf. PROC-ADM-DPA-002 Mode d'accès au dossier médical**

Le roulement du personnel paramédical permet d'avoir un effectif minimum de :

- 2 personnes (IDE + ASD), pour le poste de nuit ;
- 1 IDE matin, 1 IDE d'après-midi avec 1 ASD ou AMP matin et 1 ASD ou AMP d'après-midi en service de jour.

### La présence médicale psychiatrique :

Afin de faciliter la prise en charge des Urgences, les médecins psychiatres organisent leur présence de sorte qu'il existe une astreinte opérationnelle médicale 24h/24 et 7j/7.

En situation d'urgence somatique vitale ou non vitale il existe un protocole (PROC-ADM-URG-007).

- Un chariot d'urgence est disponible (3 chariots d'urgence au total).
- Des sacs d'urgence sont également disponibles dans le local situé entre la salle d'activité physique et sportive et le secteur d'hydrothérapie, en CDJ et dans la salle de restauration du personnel.
- Des défibrillateurs semi-automatiques sont disponibles sur chaque chariot et sac d'urgence.

### Les consultations d'urgence :

La Clinique de Châtillon a signé des conventions avec le CH Annecy Genevois et le CH de Bourg en Bresse pour les situations d'urgence.

### Astreinte administrative de direction :

Une astreinte opérationnelle administrative est effective toute l'année 24h/24, 7j/7.

### Astreinte technique :

Une astreinte technique est effective toute l'année 24h/24 7j/7.

### **c) La périodicité des réunions de service, fédération, pôles...**

**Cf. ENR-QGR-035 Tableau de bord instances**

#### Réunions institutionnelles :

Une demi-journée consacrée aux réunions de travail sera programmée chaque mois portant sur la vie institutionnelle de l'établissement (Conférence Médicale d'Établissement, Groupe éthique, Staff

# CHARTRE DE FONCTIONNEMENT DE L'HOSPITALISATION COMPLÈTE

## Unité de Soins pour les Professionnels de Santé (USPS) Psychopathologies du travail

Evaluation des Pratiques Professionnelles, Groupe Hygiène, Groupe Douleur, Groupe Alimentation et Nutrition, Commission du Médicament et du Matériel Médical, Commission des Usagers).

### **IV) Formations des personnels au bon fonctionnement de l'Hospitalisation Complète.**

- Formation à l'approche en psychiatrie.
- Formation à la prise en charge des Professionnels de santé
- Formation à la psychopathologie du travail,
- Formation à la consolidation des savoirs en psychiatrie,
- Formation aux entretiens en psychiatrie,
- Formation à la prévention du suicide (RUD),
- Formation de la reconnaissance de la souffrance morale,
- Formation à l'hygiène,
- Mise à niveau AFGSU 1 et 2,
- Rappel concernant la sécurité incendie.
- Formation au logiciel informatique,

### **Signature de la charte de fonctionnement des services d'hospitalisation complète par les personnels :**

NOM :

Prénom :

Date :